

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations du bureau municipal, situé au 561, rue Principale, le mardi 4 octobre 2021 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Monsieur Rodrigue Cantin, maire
Madame Josée Lavoie, conseillère
Madame Carole Bouchard, conseillère
Monsieur Martial Gauthier, conseiller
Monsieur Tony Paré, conseiller
Madame Martine Verville, conseillère

ABSCENCES :

ÉGALEMENT PRÉSENT : Madame Pascale Deschesnes, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur Bruno Simard

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
- 2.3. Déclaration des conflits d'intérêts
- 2.4. Approbation des salaires nets pour le mois de septembre 2021
- 2.5. Liste des comptes de septembre 2021

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Dépôt des deux états comparatifs
- 3.2. Horaire d'ouverture du bureau municipal
- 3.3. Avis de motion - règlement 274-2021 Acquisition d'un terrain pour les étangs aérés
- 3.4. Projet de règlement 274-2021 Acquisition d'un terrain pour les étangs aérés
- 3.5. Avis de motion – règlement 275-2021 Code d'éthique des employés municipaux
- 3.6. Projet de règlement 275-2021 Code d'éthique des employés municipaux
- 3.7. Autorisation d'embauche de l'adjointe administrative
- 3.8. Manuel des employés
- 3.9. Acquisition du module Télé-taxation de PG Solutions
- 3.10. Dépôt des états financier de la Corporation de développement économique secteur GEANT

4. LOISIRS ET CULTURE

5. URBANISME

6. DONS ET SUBVENTIONS

7. CORRESPONDANCE

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1. Suivi du conseil

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1. Signataire des effets bancaires
- 9.2. ...

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 27, le Maire, Monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Carolle Bouchard, appuyé par monsieur Tony Paré, et résolu à l'unanimité des membres présents :

383-10-21

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de St-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté, avec les ajouts.

2.2. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par monsieur Martial Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres présents :

384-10-21

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

2.3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit à déclarer.

2.4. APPROBATION DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

385-10-21

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du journal des salaires nets au montant de 18 325.27\$ pour le mois de septembre 2021.

2.5. LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

386-10-21

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 49 191.47\$ ainsi que celles des comptes payés d'avance au montant de 14 309.66\$ pour le mois de septembre 2021.

3. RÉSOLUTIONS

3.1. DÉPÔT DES DEUX ÉTATS COMPARATIFS

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par monsieur Tony Paré, et résolu à l'unanimité des membres présents :

387-10-21

D'accepter le dépôt des états financiers comparatifs tel que mentionné à l'article 176.4 du code municipal.

Le document sera déposé en annexe du procès-verbal

3.2. HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par monsieur Martial Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres présents :

388-10-21

QUE l'horaire d'ouverture du bureau municipal sera à l'année, du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

QUE cet horaire entre en vigueur à compter d'aujourd'hui.

3.3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 274-2021 ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LES ÉTANGS

389-10-21

Je soussigné madame Carole Bouchard, **DONNE AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet l'acquisition d'un terrain, secteurs desservis par l'égout municipal, l'emprunt à même les deniers du fonds de roulement et l'imposition d'une taxe spéciale afin de le rembourser.

Un projet de règlement est déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion.

3.4. PROJET DE RÈGLEMENT 274-2021 ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LES ÉTANGS

« Règlement ayant pour objet l'acquisition d'un terrain, secteurs desservis par l'égout municipal, l'emprunt à même les deniers du fonds de roulement et l'imposition d'une taxe spéciale afin de le rembourser »

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a adopté la résolution No 272-03-2021 ayant pour objet l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation des travaux de mise aux normes des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, et que le paiement fut fait à même le fonds général;

ATTENDU QUE la Municipalité possède, en son fonds de roulement, des sommes suffisantes afin de financer l'acquisition de ce terrain, y incluant les frais d'arpentage, tel que le prévoit les articles 1094.0.2 et suivants du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est avantageux de procéder par voie d'un emprunt à même le fonds de roulement, plutôt qu'auprès d'une institution financière;

ATTENDU QU'UNE taxe spéciale sera imposée sur tous les immeubles imposables desservis par ledit réseau d'égout, afin que soit remboursé le fonds de roulement;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS

390-10-21

IL EST PROPOSÉ PAR madame Martine Verville, APPUYÉ PAR monsieur Martial Gauthier ET RÉSOLU QU'UN règlement portant le **numéro 274-2021** soit et sera adopté et qu'il soit et sera par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

Article 2

Le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines décrète par le présent règlement le renflouement du fonds général d'une dépense de 31 000\$ incluant les frais, les taxes et les imprévus pour l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation des travaux de mise aux normes des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

La dépense décrétée par le présent règlement est effectuée au profit de l'ensemble des secteurs desservis par le réseau d'égout municipal.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter, à son fonds de roulement une somme de 31 000\$ sur une période de dix (10) ans.

Article 3

Afin de pourvoir au remboursement de 90% des deniers empruntés du fonds de roulement pour le paiement de la dépense, ainsi qu'au paiement de 90% de la compensation exigée par l'article

3.5. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 275-2021 CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

391-10-21

Je soussigné madame Martine Verville, **DONNE AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le code d'éthique des employés municipaux.

Un projet de règlement est déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion.

3.6. PROJET DE RÈGLEMENT 275-2021 CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE toute municipalité doit avoir un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci.

ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie doit, en faisant les adaptations nécessaires, reproduire l'article 19 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipales

392-10-21

ATTENDU QUE toute décision relative à l'adoption du code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement.

ATTENDU QUE l'adoption du règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement, d'une consultation d'employés sur celui-ci et de la publication d'un avis public conformément à l'article 12.

ATTENDU QU'un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie visé à l'article 16 par un employé peut entraîner, sur décision de la municipalité et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tony Paré, APPUYÉ PAR monsieur Martial Gauthier ET RÉSOLU QU'UN règlement portant le **numéro 275-2021** soit et sera adopté et qu'il soit et sera par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

QUE le « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines » est adopté en vertu des articles 2, 16 et 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.E.Q. c. E-15.1.0.1).

QUE le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider leur conduite selon les mécanismes d'application et de contrôle prévus à cet effet.

3.7. AUTORISATION D'EMBAUCHE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE madame Maryève Picard a quitté ses fonctions le 8 septembre 2021.

CONSIDÉRANT QUE la date de fin des mises en candidature pour le poste d'adjointe administrative est le 8 octobre 2021.

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut siéger entre le 8 octobre et 14 novembre.

393-10-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par monsieur Tony Paré, et résolu unanimement :

QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'embauche de l'adjointe administrative.

3.8. MANUEL DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'assurer que tous les employés seront traités équitablement en ce qui concerne les conditions de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est dotée d'un guide pratique qui détermine les aspects du fonctionnement dans un souci de transparence et d'harmonie, le 1^{er} juin 2020 et que des modifications y ont été apportées afin de faciliter l'application de celui-ci pour l'ensemble des employés;

394-10-21

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par, monsieur Tony Paré, et résolu unanimement;

D'adopter les modifications au manuel des employés.

3.9. ACQUISITION DU MODULE TÉLÉ-TAXATION DE PG SOLUTIONS

395-10-21

Il est proposé par, monsieur Tony Paré, appuyé par, madame Josée Lavoie, et résolu unanimement;

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'acquisition du module télé-taxation de PG solutions.

3.10. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SECTEUR GEANT

Le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines accepte le dépôt des états financier de la corporation de développement économique secteur GÉANT pour l'année 2019 et 2020.

4. LOISIRS ET CULTURE

5. URBANISME

6. DON ET SUBVENTION

7. CORRESPONDANCE

7.1. WEBINAIRE : MIEUX OUTILLER NOS ÉLUS ET NOS ÉLUES

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités, invite les candidates et les candidats aux élections municipales 2021 à un webinaire qui aura lieu le 6 octobre prochain à 18 h 30.

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1. SUIVI DU CONSEIL

Les conseillers font un suivi des rencontres des différents comités.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1. SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Rodrigue Cantin a terminé son troisième mandat à titre de maire de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines;

CONSIDÉRANT QUE Madame Martine Verville a été élue mairesse sans opposition et qu'elle sera assermentée le 4 octobre 2021 après la séance régulière;

CONSIDÉRANT QUE les documents et les chèques nécessitent deux signatures;

396-10-21

Il est proposé par, monsieur Tony Paré, appuyé par, monsieur Martial Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Martine Verville soit autorisée à signer les documents et les chèques de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines auprès des diverses institutions financières avec lesquelles la Municipalité fait affaire;

DE résilier la carte de crédit au nom de Rodrigue Cantin;

D'autoriser Desjardins à émettre une carte de crédit d'un montant de 1 500.00\$ au nom de madame Martine Verville;

DE retirer monsieur Rodrigue Cantin et madame Maryève Picard à titre de signataire des documents et des effets bancaires auprès des institutions financières.

10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Martine Verville et résolu à l'unanimité des membres présents :

397-10-21

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 h 00.

M. RODRIGUE CANTIN
Maire, Municipalité de St-Edmond-les-Plaines

MME. PASCALE DESCHESNES
Directrice général et secrétaire-trésorière

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Rodrigue Cantin,
Maire